

AUX AGENT.E.S DES SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP)



NOUVELLES MESURES BARRIÈRE DANS LES SERVICES PUBLICS



Dans une DGFIP à bout de souffle, où les restrictions budgétaires pèsent chaque jour un peu plus sur les conditions de vie au travail et l'exécution des missions, la CGT Finances Publiques fait entendre la voix des agents des SIP.

Restructurations et conditions de travail dans les SIP

Le maillage territorial des services de la DGFIP est mis à mal depuis des années, le nombre d'implantations dans les départements est en baisse constante, situation qui s'est accélérée avec la mise en place du NRP.

Pour les agents, ces suppressions de SIP liées à celles des emplois engendrent souffrance au travail, éloignement géographique, démotivation, perte de sens et perte de cohésion, détruisant le collectif de travail.

S'appuyant sur la remise en cause des règles nationales d'affectation et en pleine cohérence avec le projet de loi dit de transformation de la fonction publique, la DG a lancé un plan de suppressions d'emplois et de démantèlement de la DGFIP sans précédent.

Pour les services de gestion, ce plan remet en cause la notion même de service public de proximité et de plein exercice ; il implique la mobilité forcée et s'attaque frontalement aux garanties statutaires des agents.



Changements incessants d'organisation et de périmètre des missions

Le rapatriement du recouvrement des trésoreries vers les Secteurs d'assiette pour donner naissance aux SIP a fait bouger les lignes, mais si la vision plus globale de l'imposition a plutôt un effet favorable du point de vue des usagers, nous continuons à condamner le rapprochement ordonnateur/comptable, la séparation des ces deux missions ayant une double finalité de contrôle et de probité.

Ces restructurations se sont faites en gérant la pénurie d'agents et de moyens. Les transferts d'emplois ont été calibrés non pas en tenant compte des charges effectives mais en fonction du « possible » nombre d'emplois à supprimer au passage.

Le recentrage de la mission aurait nécessité une véritable réflexion sur son organisation, sur les besoins des usagers, ainsi qu'une politique volontariste de formation professionnelle. Au lieu de cela, il n'a donné lieu qu'à un regroupement de structures existantes, et la formation s'est globalement faite avec le partage de compétence entre agents.

Les SIP font partie des services où la polyvalence, voire la polycompétence, est la plus présente.

Ils subissent des changements d'organisation et de méthodes de travail incessants, rendant impossible toute projection sur leur avenir, tant pour les agents que pour l'encadrement !

Ainsi, en trois ans, le travail de l'accueil des secteurs d'assiette a été totalement bouleversé.

Dans un premier temps la mise en place des Centres de Contacts (CDC) s'est faite avec transferts d'emplois en provenance des SIP avec au passage un fois de plus un rabaillage des effectifs. Les usagers ne devaient plus contacter téléphoniquement leurs services de proximité et de pleine compétence.

S'en est suivi un flux d'appels vers les SIP en raison de la mise à jour des espaces sécurisés (numéro du standard du SIP) et de l'impossibilité des CDC de faire face aux flux d'appels et de @. contacts, mais les emplois restent dans les CDC

Aujourd'hui, c'est la réduction drastique des accueils physiques sans RDV et le développement de l'accueil sur RDV. Avoir son SIP au téléphone est devenu une gageure. La DG s'est bien appuyée sur la crise sanitaire !

Tout est mis en œuvre pour que les usagers ne se déplacent plus et trouvent leurs réponses sur impots.gouv.fr ou service public.fr, pour qu'ils gèrent leur dossier fiscal de A à Z en lieu et place de l'administration. Mais surtout tout est mis en place pour réduire le nombre d'agents ; la mission d'accueil ne vient qu'après.

Au niveau du recouvrement, la « modernisation » (Sic !) des moyens de paiement s'accompagne du déport du paiement en espèces ou par carte bancaire dans les bureaux de tabac. La suppression du numéraire dans les postes comptables non centralisateurs (caisse unique) ajoute au malaise. L'administration table sur la suppression de la Contribution à l'Audiovisuel Public et donc de son recouvrement pour encore plus rationaliser les emplois, mais ne prend pas en compte la conjoncture sociétale qui aggrave les problèmes de recouvrement : augmentation des restes à recouvrer et des demandes de délais avec à la clé, souvent, des situations personnelles difficiles.

Cas typique qui nécessiterait un accueil de proximité et de pleine compétence.

Avec la mise en place du prélèvement à la source, la gestion de ses nombreux bugs, de l'usine à gaz presque oubliée, pourtant pas si lointaine, « crédit d'impôt pour la modernisation du





Le temps qu'ils ne passent pas au téléphone ou sur la messagerie est fort occupé à l'exploitation des listes d'anomalies dans les déclarations et pour la mise à jour de la TH, mais le travail des agents du SIP va-t-il se résumer à traiter uniquement des listes d'anomalies ?

La taylorisation des tâches est bien là ! Non seulement l'agent de SIP exploite des listes sans fin, mais lorsqu'il découvre une véritable anomalie, qu'en fait-il ?

Il coche la case « K ? » ... ? et bien non les SIP n'ont ni le temps, ni le personnel dédié pour faire du Contrôle sur Pièces !!!

Il le transmet au Pôle de Contrôle ?... et bien non, pas assez d'enjeux et déjà trop de « gros » dossiers à s'occuper !!!

Il va faire une chemise...bulle...comme les anciens 2004, et la mettre dans un coin de son bureau, sur celle de l'année dernière.

Mais quelle frustration, quelle reconnaissance pour son travail ?

recouvrement », la déclaration automatique, les récurrentes modifications réglementaires, la mise en place de nouveaux crédits d'impôts, les agents doivent en permanence mettre à jour leurs connaissances. Vous souhaitez une prime rénov, faire une carte grise, vous souhaitez vous faire rembourser un malus automobile, vous détectez un problème de CSG sur votre pension de retraite, un problème sur l'indemnité inflation, le chèque énergie, un investissement Malraux, des obligations des EHPAD ou des bailleurs, créez-vous un compte sur France Connect via votre compte fiscal... Sans parler des sollicitations par les directions sur les impôts locaux des collectivités locales.

Et puis, on voit bien venir les choses : avec les nouvelles applications WEB (Gestpart, Gestodl, ...) accompagnées du scannage des 2042 papier il sera également facile de travailler de n'importe quel endroit sur n'importe quel dossier.

En ligne de mire aussi, la restructuration des PRS, trop petits pour la plupart, et la création d'un poste comptable par département chargé des restes à recouvrer des SIE, SIP et trésoreries amendes. Trop facile ensuite de repenser la chaîne du recouvrement forcé en le regroupant dans une entité unique mélangeant allègrement l'impôt et les prélèvements (mission France Recouvrement).

13 MILLIONS DE FRANÇAIS EN DIFFICULTÉ AVEC LE NUMÉRIQUE



Avec les agents des SIP, la CGT Finances Publiques revendique :

- Les moyens humains et matériels nécessaires pour réassurer pleinement les missions des SIP dans un contexte législatif en constante évolution,
- Le retour à la séparation de l'assiette et du recouvrement,
- Le respect des missions pour reconnaître et préserver l'expertise des agents afin de garantir la qualité d'exercice des missions et l'intérêt du travail (retour du CSP d'initiative),
- De manière plus globale un aménagement du territoire et du réseau de la DGFIP, avec des services qui répondent aux besoins locaux et des effectifs en nombre suffisant.

La CGT Finances Publiques revendique le maintien des implantations territoriales de la DGFIP de proximité, fixes et de pleine compétence, avec les emplois nécessaires à l'accomplissement des missions, ainsi que le maintien de tous les accueils au sein des services de gestion.

La CGT Finances Publiques entend porter et élaborer les revendications avec des agents des SIP pour faire en sorte que celles-ci soient reconnues, écoutées et satisfaites, à l'instar de celles portées par tous les agents des Finances Publiques.

La CGT Finances Publiques revendique :

Le maintien des SIP sur tout le territoire avec le personnel à la hauteur des besoins !



**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022
POUR MES DROITS JE VOTE CGT !**

**La CGT va continuer sa lutte
contre ces réformes destructrices,
AGENT.E.S DES SIP
Pour faire vivre votre mission et
entendre vos revendications**



**1^{er} au 8 décembre 2022
VOTEZ CGT**